

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: Festival La Crue

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des Concerts «de la Crue », il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1er : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront interdits :
-Rue de l'Ethole

**Du samedi 15 aout 2026 à 08 heures
Au dimanche 16 aout 2026 à 08 heures**

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : Le demandeur s'engage en particulier à respecter les prescriptions du décret n° 2017-1244 du 7 août 2017 relatif à la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés. Lorsque le spectacle ou l'animation est destiné à un public d'enfants jusqu'à six ans révolus, les niveaux sonores ne devront pas excéder 94 dB(A) et 104 dB(C) mesurés sur une durée de 15 minutes.

Article 4 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- Association La Crue

ARBOIS, le 30 juin
2026

Mme La Maire

Valérie DEPIERRE

